

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt neuf mars deux mil dix à 19h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 23 mars 2010

Présents : M. Bouxom, Cahot, Duquesnoy, Feron, Legendre, Thomas, Vasseur
Mme Cottereau

Absent: M. Augustin

Absent excusé : /

Pouvoirs : M. Halle à Mme Cottereau, Mme Meunier à M. Duquesnoy

Secrétaire de séance : M. Bouxom Pierre

Délibérations :

Compte administratif 2009

Le compte administratif présenté par le doyen, Monsieur Bouxom Pierre, a été voté par 9 voix

Section de fonctionnement :

Dépenses : 209 588,39 €

Recettes : 218 973,62 €

Excédent 2008 reporté en 2009 en recettes : 82 979,90 €

Section d'investissement :

Dépenses : 103 187,73 €

Recettes : 61 508,79 €

RAR de 2008 en dépenses : 24 000,00 €

RAR de 2008 en recettes : 24 461,00 €

Report 2008 reporté en 2009 en dépenses : 8 721,47 €

Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat d'exploitation – Budget M14 Commune Exercice 2009

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du compte administratif 2009 – M 14

Décide après délibération, de l'affectation du résultat de fonctionnement présenté comme suit :

Affectation à la section d'investissement (article 1068)	49 940.00 €
Affectation du solde disponible à la section de fonctionnement (ligne 002/recettes)	42 425.00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 du budget (dépenses)	50 401.00 €

Budget primitif 2010

Celui-ci a été voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 262 144.00 €

Total dépenses : 262 144.00 €

Recettes : 219 719.00 €

Report 2009 excédentaire : 42 425.00 €

Total recettes : 262 144.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 175 685.00 €

RAR 2009 : 24 000.00 €

Report déficitaire 2009 : 50 401.00 €

Total dépenses : 250 086.00 €

Recettes : 225 625.00 €

RAR 2009 : 24 461.00 €

Total recettes : 250 086.00 €

Taux d'imposition 2010

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, le taux de chaque taxe d'imposition à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,37 %
- Foncier bâti : 23,92 %
- Foncier non bâti : 41,20 %

Subvention communale 2010

Compte 6573 : TOTAL : 350 €

- FSL 350 €

L'ensemble de la subvention proposée a été voté à l'unanimité des membres présents

FSL

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le versement de la participation au Fonds Social Logement.

Montant pour l'année 2010 : 350 €

Subventions communales

Le Maire expose au Conseil Municipal le détail des différentes subventions proposées :

Compte 6574 : 2 950 €

- Comité des Fêtes 1 500 €
- APEI ARQUES 50 €
- Sourire et partage 50 €
- Coopérative scolaire 350 €
- Foyer Rural Anneville sur Scie 50 €
- Anciens Combattants de Longueville 50 €
- CLIC du Territoire 100 €
- Banque alimentaire Entraide et Service 100 €
- La Traversée des Vergers 700 €

M.Duquesnoy est sorti de la salle étant membre du comité des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Levée de la séance à 20h00.